

Septembre 2012

---



## La viticulture de Loir-et-Cher

*En 2010, le vignoble de Loir-et-Cher s'étend sur près de 7 000 ha. Les surfaces ont régressé de près de 1 200 ha en dix ans et le secteur viticole s'est fortement restructuré. Un nombre important de chefs âgés sur de petites structures en 2000 ont disparu. L'âge moyen des viticulteurs est moins élevé que pour l'ensemble des exploitants du département. La part des viticulteurs dirigeant des exploitations de forme individuelle est plus élevée dans le Loir-et-Cher que dans le bassin du Val-de-Loire. Les 3/4 des surfaces sont en zone d'appellation d'origine protégée (AOP) et 15 % en zone avec indication géographique protégée (IGP). La viticulture est encore pourvoyeuse d'emplois. La vente directe s'est fortement développée au cours de cette dernière décennie.*

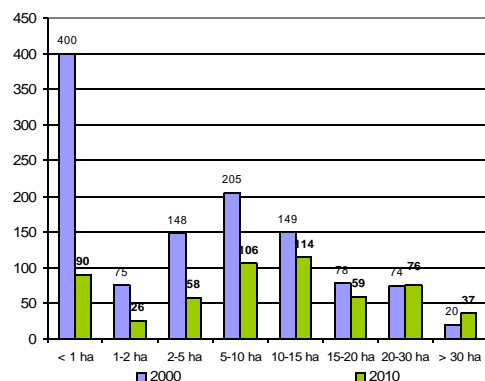
### Forte diminution du nombre de petits viticulteurs

Entre 2000 et 2010, le nombre d'exploitations ayant des vignes est passé de 1 149 à 566 soit une baisse de 51 % alors que celle-ci n'est que de 24 % pour l'ensemble des exploitations du département. Deux phénomènes expliquent cette évolution qu'il faut relativiser : les chefs d'exploitations viticoles du Loir-et-Cher étaient plus âgés que les autres en 2000, de plus sont recensées les structures de 20 ares et plus en vignes comme exploitation agricole. Ainsi, on observe la perte de 310 exploitations de moins de 1 ha qui n'impacte pas la production en tant que telle. Cependant, la diminution des viticulteurs spécialisés du Loir-et-Cher (-48 %) est la plus forte des trois principaux départements viticoles de la région Centre (-41 % en Indre-et-Loire et seulement -22 % dans le Cher).

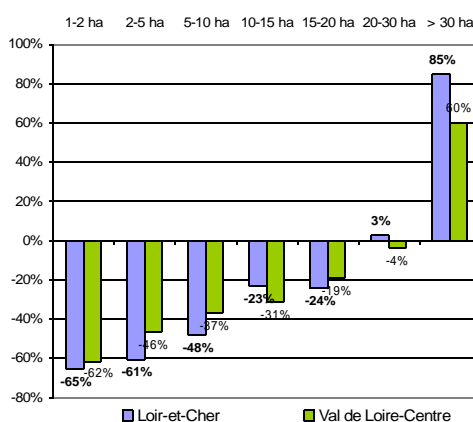
### Doublement de la surface dans les exploitations de 30 ha de vignes et plus

Les surfaces en vignes représentent 6 965 ha en 2010, elles ont régressé de 14 % cette dernière décennie. La surface en vigne disparaît fortement dans les structures inférieures à 10 ha. A contrario, la classe des 30 ha et plus voit ses surfaces gagner près de 90%. Cette classe augmente plus fortement en Loir-et-Cher que dans le bassin du Val de Loire sans pour cela atteindre la moyenne du Val de Loire. En 2010, cette classe détient 1/4 des surfaces en vignes contre 11 % en 2000.

### Nombre d'exploitations de Loir-et-Cher ayant des vignes selon leur superficie



### Evolution en % du nombre d'exploitations de 1ha et plus ayant des vignes entre 2000 et 2010



### Evolution des exploitations viticoles spécialisées (OTEX viticole)

	2000	2010	Evolution
Loir-et-Cher	825	426	-48,4%
Indre-et-Loire	1 554	921	-40,7%
Cher	470	365	-22,3%
<b>Région Centre</b>	<b>3 086</b>	<b>1 808</b>	<b>-41,4%</b>

Source : Agreste, RA2000 et 2010

En 2010, le poids des exploitations viticoles de 15 ha et plus augmente. 36 % (172) des viticulteurs cultivent les 2/3 des surfaces en vignes ( 4 500 ha) dans le département, ils représentent 40 % (1 542) dans le bassin du Val de Loire qui détiennent les 3/4 des surfaces en vignes (45 200 ha). La surface moyenne de ces exploitations atteint 26 ha dans le département contre 29 ha dans le bassin Val de Loire.

Les surfaces en vins d'appellation d'origine protégée représentent 75 % des surfaces viticoles (5 218 ha) alors que les surfaces en appellation d'origine contrôlée de « 2000 » représentaient 84 % (6 804 ha). La part des vins sans identification géographique s'est développée, elle atteint 10 % des surfaces alors que les vins de table ne représentaient que 2 % en 2000.

Dans le Loir-et-Cher, les 3/4 des viticulteurs sont spécialisés, c'est-à-dire que le chiffre d'affaires de la viticulture représente au moins les 2/3 de leur chiffre d'affaires. Sur l'ensemble du bassin, la proportion est un peu plus élevée. On dénombre un peu plus d'exploitants en orientation polyculture-polyélevage ayant des vignes dans le département.

## Diversité de cépages et de productions

Le département compte six appellations de vins rouges, rosés, blancs et fines bulles. Au Nord de la Loire : les Côteaux du Vendômois et le Touraine Mesland, en bordure de Loire et de la Sologne : le Cheverny et le Cour Cheverny, en Sologne viticole et côteaux du Cher (l'essentiel de la production) : le Touraine et le Valençay. Le Loir-et-Cher compte une grande diversité de cépages dont le Sauvignon 31%, le Gamay 19 %, le Cabernet Franc, le Côt, le Chardonnay et le Chenin.

## Davantage d'exploitations individuelles

Près des 2/3 (63 %) des exploitations spécialisées en viticulture sont gérés par des exploitants ayant opté pour le statut de forme individuelle, un niveau identique à l'ensemble des exploitations mais supérieur aux viticulteurs du bassin Val de Loire-Centre (51 %). 26 % ont opté pour le statut d'EARL dont les 2/3 n'ont qu'un seul coexploitant. Ainsi, le nombre d'exploitations gérées individuellement atteint 80 %.

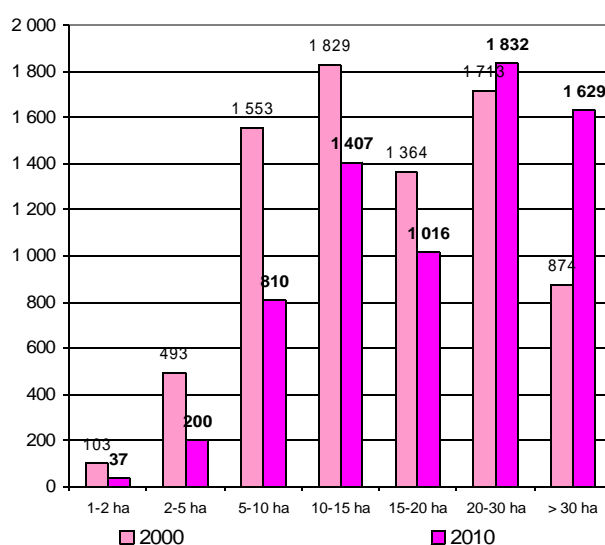
## Des viticulteurs un peu plus jeunes

Les viticulteurs de Loir-et-Cher sont un peu plus jeunes que l'ensemble des exploitants (50,5 ans en moyenne contre 52 ans). 37 % d'entre eux ont entre 50 et 60 ans et détiennent en moyenne 16 ha de vignes tandis que 17 % ont plus de 60 ans et possèdent en moyenne 9 ha. Sur l'ensemble du bassin Val de Loire-Centre, l'âge moyen est de 50 ans et 15 % ont plus de 60 ans.

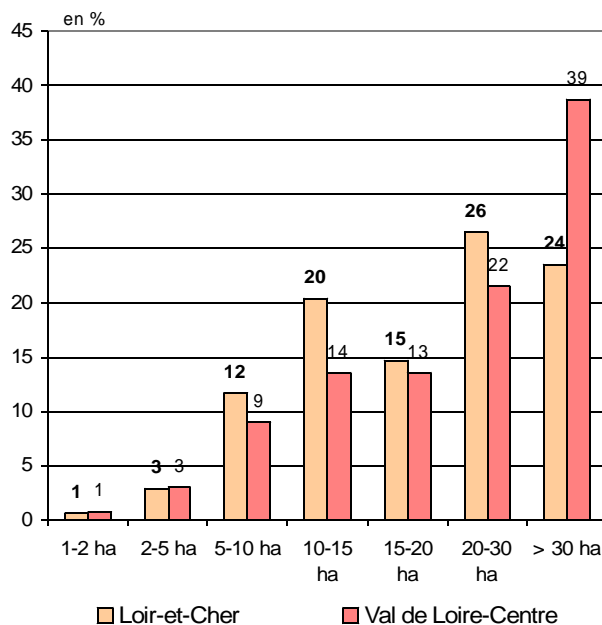
## Une succession incertaine

A peine 1/3 des viticulteurs de plus de 50 ans connaissent leur successeur. Dans ce cas, il s'agit d'une succession familiale. Dans 68 % des cas, la succession n'est pas assurée, ce taux est identique à l'ensemble des exploitations du département. Ainsi les surfaces libérées par les exploitants sans successeur représentent 2 122 ha dont environ 450 ha pour celles de 60 ans et plus.

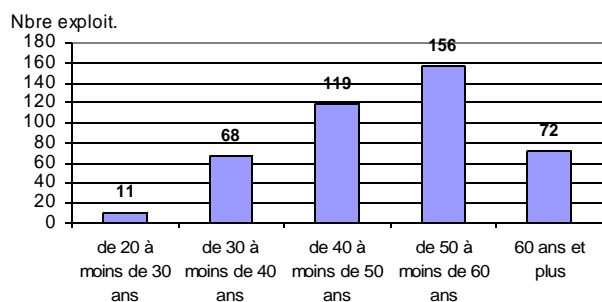
## Répartition des surfaces en vignes selon la superficie pour les exploitations de 1 ha et plus en vignes



## Part des surfaces en vignes en % selon la classe de surface en vignes en 2010



## Répartition des exploitations viticoles par classe d'âge



### Des installations plutôt en baisse

Depuis 2000, on a enregistré 90 installations de viticulteurs spécialisés dans le Loir-et-Cher, un peu moins que la décennie précédente.

### Perte de 26 % de l'emploi dans les exploitations viticoles

Les exploitations ayant 1 ha de vignes et plus emploient 1 213 unités de travail annuel (UTA) dont 658 familiaux soit en moyenne 2,55 UTA par exploitation dont 1,38 UTA famille. Les exploitations en AOP plus spécialisées ont un nombre d'emplois par exploitation un peu plus élevé.

Entre 2000 et 2010, la viticulture spécialisée a perdu près de 350 UTA soit un peu plus du quart des emplois de ce secteur.

### Progression de la commercialisation en vente directe

En dix ans, les modes de production et de commercialisation ont fortement évolué. En 2010, 720 ha ont été récoltés à la main contre 7 300 ha en 2000. Les volumes de commercialisation se sont réduits de 18 %. La commercialisation en vrac a été divisée par deux, elle ne représente plus que 29 % contre 44 % en 2000. La vente directe s'est fortement développée et représente 35 % des volumes commercialisés.

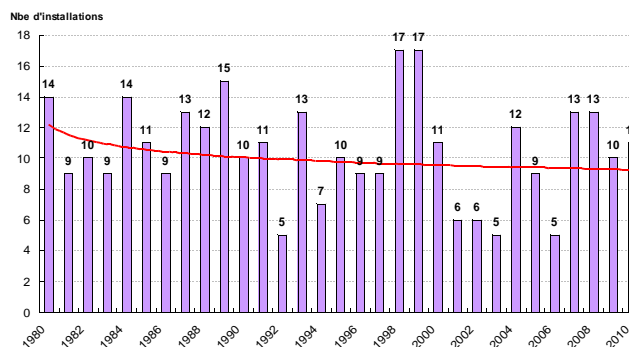
### Développement de la vente directe

	2000	2010
Ventes directes( y compris export)	11 409	128 786
Ventes autres que directes	444 778	243 287
dont à la grande distribution	319 479	219 313
<i>dont commercialisation en vrac</i>		
Ventes directes( y compris export)	3 169	24 630
Ventes autres que directes	361 240	126 616
dont à la grande distribution	310 142	123 957

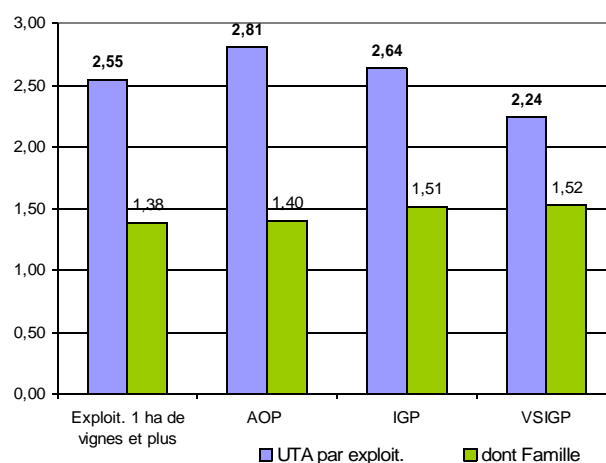
### Quantité en hl

Source : Agreste, RA2010

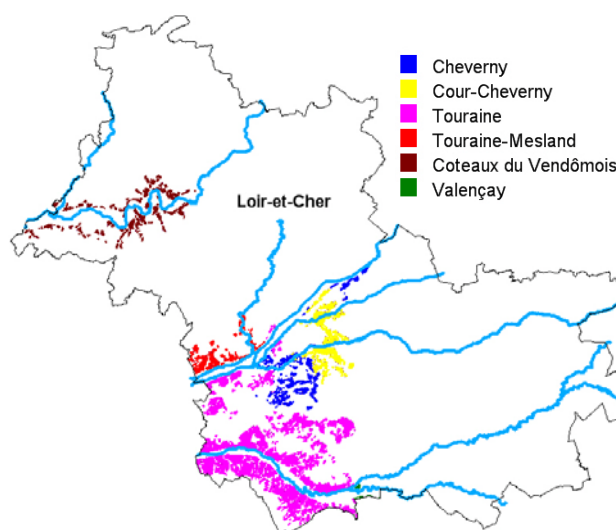
## Les installations des exploitants spécialisés en viticulture depuis 1980



## 2,6 UTA par exploitation viticole en 2010



## Les zonages des appellations d'origine



**Le Loir-et-Cher est un département où la viticulture bio est très présente.** En 2010, une quarantaine de viticulteurs (9 %) sont bio et possèdent 458 ha de vignes soit 6,6 % de la surface en vignes. Dans le bassin val de Loire-Centre, 3 392 ha sont en agriculture biologique soit 5,5 % des surfaces en vignes, niveau légèrement inférieur à la moyenne nationale.

## Prospective

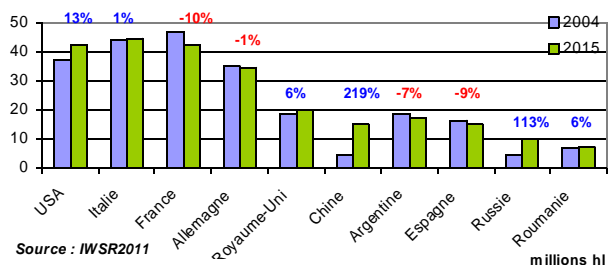
### Situation mondiale de la production

De 2000 à 2008, la consommation mondiale de vin s'est accrue de près de 10 %, la crise économique a stoppé cet élan. La production mondiale qui oscille de 260 à 300 millions d'hectolitres depuis 15 ans se situe dans la fourchette basse en 2010, ce qui contribue à rétablir les équilibres commerciaux.

Les surfaces en vignes ont régressé de 160 550 ha en Europe entre 2008 et 2011 soit un retrait de 4 % en trois ans. Parmi les trois principaux pays producteurs, les arrachages représentent 9 % en Espagne, 4 % en Italie et 3 % en France. En France sur les 22 638 ha arrachés, 70 % sont concentrés sur le vignoble du Languedoc-Roussillon. Pour la région Centre, les surfaces primées dans ce cadre ne représentent que 0,73 %. 41 % des surfaces arrachées sont des appellations d'origine.

Cependant, le vignoble européen représente encore 48,5 % des vignes exploitées dans le monde. La diminution du potentiel de production mondial se réduit du seul fait des arrachages européens.

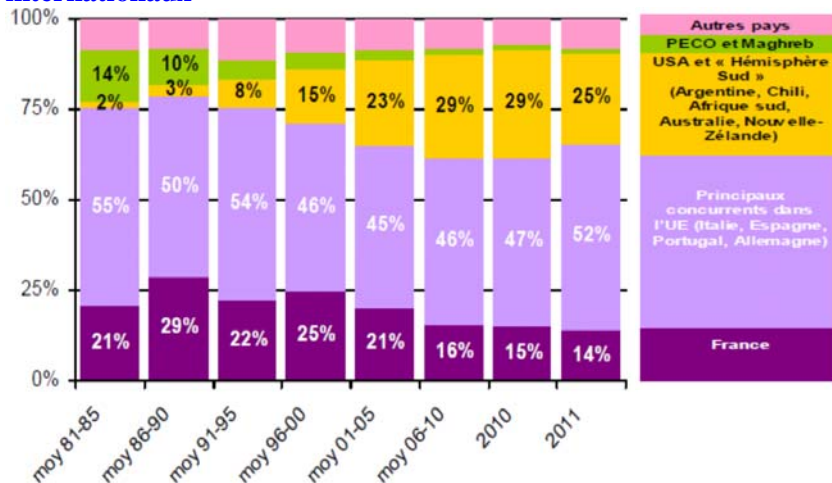
### Consommation de vins tranquilles sur les 10 premiers marchés (2004-2015)



Source : IWSR2011

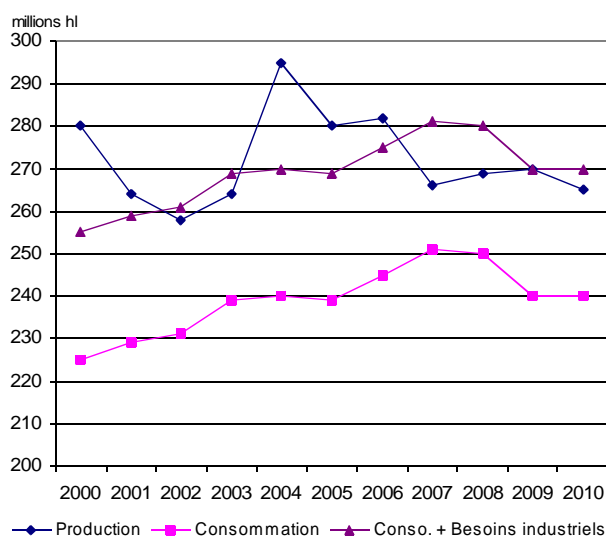
Solde +15 millions d'hl (6 %)

### Part de marchés dans le volume des échanges internationaux



Source : Organisation internationale de la Vigne et du Vin (OIV)

### Evolution de la production et consommation mondiale de vin



### Les atouts du Loir-et-Cher

Le département de Loir-et-Cher est un département de tradition viticole qui présente de nombreux atouts :

- un terroir viticole (de grandes zones AOC)
- un savoir faire
- une région très touristique (visiteurs étrangers)
- des installations de jeunes viticulteurs (attractivité du métier, prix des terres en vignes (7 000 €/par ha) moins élevé que dans d'autres régions viticoles)
- une qualité des produits qui s'est améliorée mais qui doit se poursuivre. Un changement climatique qui devrait être favorable.

Cependant la viticulture départementale manque de renommée, il demeure des vignes non AOC et le réseau commercial n'est pas suffisamment développé vers l'exportation.

*Les vins sans appellation sont classés en deux catégories, avec ou sans IGP (indication géographique protégée). Elles remplacent, depuis août 2009, les vins de pays et vins de table. Ces vins peuvent être commercialisés avec ou sans mention du cépage d'origine ou du millésime.*